
Décision 2024-027

**Relative aux modalités d'attribution d'aides financières à la mobilité internationale
des normaliens élèves, normaliens étudiants et étudiants de l'ENS Paris-Saclay**

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay,

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'ENS Paris-Saclay ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay ;

Vu la délibération n°2022-40 relative au plan de sobriété énergétique de l'ENS Paris-Saclay.

Décide :

Article 1^{er}

Une somme de 20 000 euros collectée au titre de la mobilité internationale par la Direction des Relations Extérieures, Alumni et Mécénat (DREAMS) est attribuée au service des relations internationales pour la mise en œuvre des deux programmes annexés et décrits dans les articles 2 et 3 de la présente décision.

Article 2

Conformément au Programme « Aide à la mobilité douce à l'international 2023/2024 », une incitation financière à la mobilité douce pourra être attribuée aux normaliens élèves, normaliens étudiants et aux étudiants qui adoptent un moyen de transport éco-responsable pour se rendre sur leur lieu de mobilité à l'international et revenir.

L'incitation financière est de 100 euros pour un aller et retour effectué par bus, train ou covoiturage. Les normaliens élèves, normaliens étudiants et les étudiants concernés ne pourront bénéficier de cette aide qu'une seule fois au cours de leur cursus à l'ENS Paris-Saclay.

L'attribution de l'aide se fera conformément aux conditions précisées au sein du Programme « Aide à la mobilité douce à l'international 2023/2024 » et devra faire l'objet d'une décision d'attribution individuelle pour chaque normalien élève, normalien étudiant ou étudiant concerné.

Article 3

Conformément au Programme « Mobilité Pré-Doctorale à l'International de l'ENS Paris-Saclay 2024-2025 », une aide financière à la mobilité internationale pourra être attribuée chaque année, sous conditions de ressources, à 3 normaliens étudiants inscrits en année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).

Le montant de cette aide financière ne pourra excéder la somme de 500 euros par mois pour une durée maximale de 9 mois.

L'attribution de l'aide se fera conformément aux conditions précisées au sein du Programme « Mobilité Pré-Doctorale à l'International de l'ENS Paris-Saclay 2024-2025 » et devra faire l'objet d'une décision d'attribution individuelle pour chaque normalien étudiant concerné.

Article 4

Les programmes sont annexés et font partie intégrante de la présente décision.

Article 5

Le Directeur général des services de l'ENS Paris-Saclay est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22/04/2024

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

PROGRAMME D'AIDE A LA MOBILITÉ DOUCE A L'INTERNATIONAL 2023/2024

L'ENS Paris-Saclay s'est engagée dans une politique de transition énergétique qui se traduit dans son plan de sobriété énergétique. Celui-ci vise à une « maîtrise de la consommation énergétique, tout en maintenant une qualité de la formation, de la recherche, des qualités de travail, d'études et d'accueil au sein de l'École », qui passe notamment par l'encouragement des mobilités à faibles émissions.

Ainsi l'ENS Paris-Saclay propose un programme d'incitation aux mobilités douces à destination des étudiants qui adoptent un moyen de transport éco-responsable pour se rendre sur leur lieu de mobilité à l'international et revenir.

Conditions d'éligibilité

-Tout normalien élève, normalien étudiant et étudiant à l'ENS Paris-Saclay effectuant **une mobilité obligatoire à l'international à compter du 25 octobre 2023** dans le cadre de sa formation.

-Un dispositif spécifique est mis en place pour la première édition de ce programme à destination des **étudiants partis en mobilité entre le 1^{er} septembre et le 25 octobre 2023**, date de lancement du programme.

-Les normaliens élèves, normaliens étudiants et étudiants à l'ENS Paris-Saclay peuvent bénéficier de cette aide **une seule fois dans leur cursus** à l'ENS Paris-Saclay.

-L'incitation mobilité douce n'est pas cumulable avec un autre programme couvrant ce même type d'action.

Modalités de financement

-L'incitation financière est de **100€ pour un aller et retour** effectué par bus, train covoiturage. En cas de financement Erasmus, 50€ seront versés par le programme Erasmus, les 50€ complémentaires seront versés par l'Ecole.

-A titre exceptionnel, les étudiants partis entre le 1^{er} septembre et le 25 octobre pourront bénéficier de cette aide de 100€ s'ils effectuent **leur retour de mobilité au moyen d'un transport éco-responsable**.

Formalités de candidature

L'étudiant ou le normalien devra remplir le formulaire ci-joint et fournir tous les justificatifs de transport faisant mention du moyen de transport utilisé au Service des Relations internationales.

- Le formulaire de candidature devra parvenir au plus tard **un mois avant le départ**.

* Pour les étudiants partis en mobilité entre le 1^{er} septembre et le 25 octobre 2023, le formulaire de candidature est attendu pour le **30 novembre 2023**, délai de rigueur.

- les justificatifs devront parvenir au plus tard **un mois après la fin de la mobilité**.

Contact : ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr

Ce programme est déployé pour l'année universitaire 2023/2024 (jusqu'au 31/08/2024).

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI NE SERA PAS INSTRUIT.

Programme Mobilité Pré-Doctorale à l'International de l'ENS Paris-Saclay 2024-2025

Dans le cadre du développement de sa politique internationale inclusive, l'École souhaite encourager les normaliennes étudiantes et normaliens étudiants pour lesquels il est difficile, en raison de leur milieu social et économique, d'entreprendre une année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) lors de leur année spécifique de parcours. L'École lance le programme *Mobilité Pré-Doctorale à l'International* afin de soutenir ces mobilités de longue durée.

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

-Le programme *Mobilité Pré-Doctorale à l'International* soutient 3 mobilités ARPE de normaliens étudiants par an.

-Le programme *Mobilité Pré-Doctorale à l'International* est cumulable avec le programme d'Aide à la Mobilité Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi qu'avec le programme Erasmus+ et son complément forfaitaire inclusion.

-Les destinations éligibles sont les destinations hors métropole et hors départements, territoires et autres collectivités d'Outre-mer (DOM, TOM, COM).

Il est précisé que toute mobilité à l'étranger est soumise à l'avis préalable du fonctionnaire de sécurité et de défense¹ et que les mobilités vers la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie et Hong-Kong sont interdites à ce jour sans possibilité de dérogation.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être normalienne étudiante ou normalien étudiant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay
- Effectuer une mobilité ARPE en tant qu'année spécifique de parcours
- Être boursier sur critères sociaux du CROUS.

Dans la limite du budget disponible, les normaliennes étudiantes et les normaliens étudiants dont le quotient familial est inférieur ou égal à 25K€ peuvent être éligibles, l'aide pouvant être attribuée partiellement dans ce cas.

- Ne pas être en situation de césure pendant la mobilité

3. FINANCEMENTS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'aide est fixée à 500€ par mois.

La durée du financement est fixée à 9 mois.

Le financement est réparti en deux (2) versements :

- à réception de l'attestation d'arrivée, pour les quatre (4) premiers mois de la mobilité ARPE
- Quatre (4) mois après le 1^{er} versement, pour les cinq (5) derniers mois de la mobilité ARPE.

¹ Intranet, consulter la rubrique [International/Mobilité vers l'international/Suivre les procédures](#)

4. ENGAGEMENTS DES CANDIDATS ET CANDIDATES

- Le candidat ou la candidate s'engage à transmettre, lors du dépôt de sa candidature, une attestation sur l'honneur des aides qu'il ou elle percevra pendant la mobilité.
- Le candidat ou la candidate s'engage à déclarer au Service des Relations Internationales (SRI) tout changement de situation concernant la mobilité : modifications de dates, modifications des modalités (présentiel/hybride/distanciel) et modification des financements perçus.
- Le candidat ou la candidate s'engage à répondre aux sollicitations du SRI relatives à sa mobilité (enquêtes, témoignages, ...) sur sa messagerie institutionnelle : prenom.nom@ens-paris-saclay.fr
- Le candidat ou la candidate s'engage à rembourser le trop-perçu en cas d'interruption de la mobilité, quel que soit le motif.

5. CALENDRIER

Le programme *Mobilité Pré-Doctorale à l'International* est ouvert aux candidatures **du 22 mars 2024 au 15 mai 2024** pour des départs sur l'année universitaire 2024/2025..

Un jury composé d'un représentant de la présidence, du service des relations internationales et du corps académique statuera dans la deuxième quinzaine du mois de mai sur la sélection des lauréats et lauréates. Une notification de décision sera adressée à chaque étudiant ou étudiante ayant candidaté.

6. PROCÉDURE À SUIVRE

Étape 1

Je déclare mon projet auprès du SRI via le formulaire de déclaration d'intention sur l'intranet dans la rubrique : [International/Mobilité vers l'international](#)

Étape 2

Je télécharge mon dossier de candidature et les pièces justificatives sur l'intranet dans la rubrique : [International/Mobilité vers l'international/financer son projet](#).

Je transmets avant le 15 mai 2024 mon dossier de candidature complet au SRI par mail comprenant les pièces ci-dessous dans l'ordre indiqué en un seul pdf. Le message de candidature aura pour objet : CANDIDATURE MODALI et sera adressé à ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr

- « Formulaire ARPE » dument signé par les parties, accessible sur l'intranet dans la rubrique : [International/Mobilité vers l'international/Partir en ARPE/Démarche pour une ARPE](#)
- Lettre de motivation précisant le projet.
- Lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil
- Budget prévisionnel à compléter, dater et signer (Annexe 1)
- Notification de bourses sur critères sociaux, faisant mention de l'échelon, pour l'année universitaire 2023/2024.

- Avis d'imposition 2023 en fonction de la situation du candidat, à savoir s'il peut justifier de son indépendance financière² :
 - Si vous êtes financièrement indépendant, avis d'impôt sur les revenus du normalien étudiant, justificatif de domicile à votre nom (quittance de loyer, de gaz, d'électricité), justificatifs relatifs aux ressources personnelles déclarées.
 - Si vous ne remplissez pas les conditions d'indépendance financière, dernier avis d'imposition des parents ou tuteurs, dernier avis d'imposition du normalien s'il n'est pas rattaché à celui de ses parents, copie du livret de famille.
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

Étape 3

Je transmets à ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr les documents suivants:

- la convention ARPE complétée et signée dès réception et avant tout départ.
- la copie du certificat de scolarité de l'année de la mobilité.
- mon certificat d'arrivée signé et tamponné par l'établissement d'accueil dès mon arrivée en mobilité (Annexe 2)

Ce sont ces documents qui déclencheront la mise en paiement.

Le suivi des étapes de candidature au programme de financement ARPE suppose un strict suivi de la procédure ARPE disponible sur l'intranet dans la rubrique [International/Mobilité vers l'international/procédure ARPE](#).

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DÉLAI NE SERA PAS INSTRUIT

² L'indépendance financière se définit selon 3 conditions cumulatives : avoir son propre domicile, disposer de son propre avis d'impôt, avoir déclaré plus de 50% du SMIC brut annuel hors pension alimentaire.

ANNEXE 1 – BUDGET PREVISIONNEL

NOM Prénom : _____
 Établissement d'accueil : _____
 Pays : _____
 Dates de mobilité : _____

du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA soit XX mois

Pour vous aider à évaluer vos dépenses à l'international vous pouvez utiliser un comparatif du coût de la vie <https://www.lecoutdelexpat.com/>

* Merci de fournir une notification d'attribution, pour tout financement complémentaire à percevoir pendant la mobilité (bourses, gratification, aide du laboratoire d'accueil,...).

DÉPENSES	€/mois	€/total mobilité
Transport		
Voyage Aller/Retour		
Transport local pendant la mobilité		
Total voyage		

Logement		
Loyer		
Total Dépenses Logement		

Alimentation		
Dépenses alimentation		
Total dépenses alimentation		

Frais administratifs		
Frais d'assurances		
Frais de visa		
Autre, précisez : ...		
Total Frais Administratifs		

Autres dépenses		
Autres dépenses		
Précisez (santé) : ...		
Total Autres dépenses		
TOTAL DEPENSES	- €	- €

RECETTES	€/mois	€/total mobilité
Bourses*		
Bourse d'État sur critères sociaux		
Échelon :		
Aide à la mobilité internationale (AMI)		
Bourse Erasmus + stage / études		
Bourse mobilité Ile-de-France		
Bourse de stage international de Université Paris-Saclay		
Aide à la mobilité douce à l'international (MODI)		
Autre bourse, précisez : ...		
Total Bourses		
Gratification de stage / Rémunération*		
Gratification de stage		
Rémunération (salaire net)		
Total gratification / Rémunération		
Prêt bancaire / Aide de la famille (pour information)		
Prêt bancaire		
Aide de la famille		
Total Prêt bancaire / Aide famille		
Autres ressources		
Précisez : ...		
Total Autres ressources		
TOTAL RECETTES	- €	- €

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)

- m'engage à informer immédiatement le SRI de toute modification qui interviendrait dans le financement de ma mobilité.
- reconnais, qu'en cas de fausse déclaration de ma part, le remboursement de l'aide accordée sera exigé.

Fait àle .../...../.....

Signature :

ANNEXE 2 - CERTIFICAT D'ARRIVÉE

Établissement
d'accueil
Host Institution

Département
Department/
Service

Période de séjour
Period of stay

1er semestre 2ème semestre Année
1st semester 2nd semester Full year

Types de mobilité
Mobility type

Mobilité d'études / Student mobility for studies (SMS)
Mobilité de stage / Student mobility for placements (SMP)
ARPE / Pre-doctoral Research year abroad (specific to ENS Paris-Saclay)

Nous confirmons que Mme / M.
We hereby confirm, that Ms / Mr

Régulièrement inscrit(e) à l'ENS Paris-Saclay,
Enrolled as a regular student at ENS Paris-Saclay,

a débuté sa mobilité dans notre institution :
has started a mobility in our institution:

* le / on/...../

Nom et statut de la personne autorisée dans l'établissement d'accueil
Name and function of the authorised person at host institution:

Lieu / place :

Cachet de l'établissement
Stamp of the institution

Date :

Signature :